

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2020\_021

Élection du président

L'an deux mille vingt et le neuf septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Madeleine MACQ.

Étaient présents : Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Régis VALGALIER, Malika MONZIOLS, François FOLCHER, Pierre HERRGOTT, Serge VÉDRINES, Jean-Michel ARNAL, Alain DELMAS, Jean-Michel DAUMAS, Gilbert FAUCHER, Arnaud CURVELIER, Didier CADAUX, Patrick SALSON, Christine BEDEL, Daniel AURIOL, Richard SARRAU, Raymond FABRÈGUES

Étaient représentés : Cathy JOUVE par Gilbert FAUCHER

Secrétaire de séance : Pierre HERRGOTT

Date de convocation : 25 août 2020

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 21	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, arrêtés par les préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère le 30 mars 2018, modifiés le 20 décembre 2019 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-14 ;

Vu les délibérations :

- du 27 juillet 2020 de la Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn,
- du 29 juillet 2020 de la Communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires,
- du 23 juillet 2020 de la Communauté de communes Larzac et vallées,
- du 16 juillet 2020 de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup,
- du 30 juillet 2020 de la Communauté de communes Millau-Grands causses,
- du 23 juillet 2020 de la Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons,
- du 9 juillet 2020 de la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes,
- du 4 juin 2020 de la Communauté de communes Muse et Rasper du Tarn,
- du 9 juillet 2020 de la Communauté de communes Cévennes au Mont-Lozère,

portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Après que Henri COUDERC, président sortant, ait fait procéder à l'émargement de chaque délégué présent ;

Se déclare installé.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 09/09/2020  
048-200080547-20200909-DE\_2020\_021-DE

Madeleine MACQ, doyenne de l'assemblée,

**Fait procéder** à l'élection du président et précise les opérations en rappelant que :

- sont électeurs, pour l'ensemble des scrutins visant à élire le président, les 23 délégués présents ou représentés du comité syndical ;
- sont éligibles, pour l'ensemble des sièges du bureau, tout délégué titulaire du comité syndical ;
- la durée du mandat de chaque délégué suit celle du mandat au titre duquel il siège ;
- le président et les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ; si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et, si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Madeleine MACQ fait un appel à candidature.

Est candidat : Serge VÉDRINES.

Chaque délégué votant se voit remettre un papier blanc sur lequel il écrit lisiblement son choix puis qu'il dépose dans l'urne.

#### Résultats du premier tour de scrutin pour l'élection du président

A obtenu :

Serge VÉDRINES : 22 voix.

Serge VÉDRINES, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Serge VÉDRINES déclare accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Le président, Madeleine MACQ**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 09/09/2020  
et publié ou notifié  
le 10/09/2020